

Orange Caraïbe SA

Attestation de conformité des états de revenus et coûts réglementaires 2012 d'Orange Caraïbe SA établis dans le cadre de ses obligations découlant de son influence significative sur les marchés de gros de la terminaison d'appel mobile (vocal et SMS)

Attestation de conformité des états de revenus et coûts réglementaires 2012 de Orange Caraïbe SA établis dans le cadre de ses obligations découlant de son influence significative sur les marchés de gros de la terminaison d'appel mobile (voix et SMS)

En notre qualité d'auditeur indépendant et en exécution de la mission qui nous a été confiée conjointement par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) et Orange Caraïbe, nous présentons ci-après notre attestation de conformité des états de revenus et coûts réglementaires relatifs à l'année 2012.

Ces états de revenus et coûts réglementaires 2012, dont la liste est fixée par les annexes H, I, et J de la décision 2010-0200 du 11 février 2010 de l'ARCEP, comprennent l'ensemble des éléments suivants, joints en annexe à la présente attestation de conformité :

- Fiche n° 1V : Format de restitution des coûts totaux (périmètre voix)
- Fiche n° 2V : Imputation des coûts de production issus de la fiche n°1V aux différents macro-éléments de réseau (périmètre voix)
- Fiche n° 3V : Calcul des coûts unitaires des prestations (périmètre voix)
- Fiche n° 4V : Format de restitution des revenus totaux (périmètre voix)
- Fiche n° 5V : Tableau final (périmètre voix)
- Fiche n° 1S : Format de restitution des coûts totaux (périmètre SMS)
- Fiche n° 2S : Imputation des coûts de production issus de la fiche n°1S aux différents macro-éléments de réseau (périmètre SMS)
- Fiche n° 3S : Calcul des coûts unitaires des prestations (périmètre SMS)
- Fiche n° 4S : Format de restitution des revenus totaux (périmètre SMS)
- Fiche n° 5S : Tableau final (périmètre SMS)
- Fiche n° 1B : Format de restitution des coûts totaux (compte de bouclage)
- Fiche n° 2B : Imputation des coûts de production issus de la fiche n°1B aux différents macro-éléments de réseau (compte de bouclage)
- Fiche n° 4B : Format de restitution des revenus totaux (compte de bouclage)

Les états de revenus et de coûts réglementaires 2012, communiqués à l'ARCEP et annexés à la présente attestation, ont été établis sous la responsabilité de Orange Caraïbe, sur la base des différents textes législatifs et réglementaires indiqués dans le cahier des clauses techniques particulières de l'appel d'offre lancé en juin 2013, et qui constitue le référentiel applicable.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SA, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone 01 56 57 58 59, Fax 01 56 57 58 60*

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur la conformité de ces états de revenus et coûts réglementaires à ce référentiel.

I. Nature et étendue des travaux

Les états de revenus et coûts établis par Orange Caraïbe dans le cadre de ses obligations réglementaires sont issus d'un modèle informatisé, alimenté à partir des données de la comptabilité analytique de Orange Caraïbe, elle-même établie à partir de la comptabilité générale individuelle d'Orange Caraïbe.

Les comptes individuels d'Orange Caraïbe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base de la comptabilité générale individuelle susmentionnée, ont fait l'objet d'un audit de la part des commissaires aux comptes d'Orange Caraïbe et ont été certifiés sans réserve.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles applicables en France, en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états réglementaires de revenus et coûts 2012 ont été établis dans tous leurs aspects significatifs conformément aux règles et modalités d'établissement des comptes réglementaires et qu'ils ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nos travaux ont consisté à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans ces états. Ils ont consisté également à apprécier les méthodes de comptabilisation suivies et les estimations significatives retenues pour l'établissement de ces états.

Nos contrôles ont porté sur :

- le rapprochement global entre la comptabilité générale et l'assiette réglementaire ;
- la complétude du système de calcul des revenus et coûts de revient 2012, utilisé pour produire les états réglementaires 2012 ;
- le respect des règles d'allocation des coûts et des recettes définies par la décision n°2010-0200, d'une part, et d'autre part la pertinence des règles d'allocation des coûts et des recettes choisies lorsque celles-ci n'étaient pas précisées par cette décision ;
- la cohérence des différentes fiches de restitution avec ces données chiffrées.

Ils ont notamment consisté à :

- apprécier la justification économique et la conformité, par rapport aux prescriptions des différents textes législatifs et réglementaires indiqués dans le cahier des clauses techniques particulières de l'appel d'offre lancé en juin 2013, des options de répartition sur les produits et services des charges préalablement identifiées en comptabilité, ainsi que celle des retraitements opérés sur la comptabilité générale de Orange Caraïbe,
- nous assurer par sondages de la conformité du système de calcul des coûts de revient avec les spécifications mentionnées dans ces textes.

Ils n'avaient pas pour objet l'évaluation de l'architecture des systèmes de comptabilité analytique et états de gestion en dérivant, ni du contrôle interne y afférant ou encore des systèmes métiers utilisés dans le cadre de la détermination des affectations de coûts, à savoir l'évaluation des contrôles sur la préparation et la saisie des données, des contrôles sur les traitements, des contrôles destinés à s'assurer de l'intégrité, de l'exactitude et de l'autorisation des opérations à enregistrer, le maintien du chemin de révision (ou système de référence), la qualité de la documentation, les modifications intervenues d'un exercice à l'autre dans les programmes, notamment pour les méthodes d'enregistrement et d'évaluation.

Nous estimons que nos travaux constituent une base raisonnable à l'expression de notre conclusion.

II. Appréciation sur la conformité des états de revenus et coûts réglementaires 2012

Sur la base de nos travaux, nous concluons que les états de revenus et coûts pour l'année 2012 sont dans tous leurs aspects significatifs, établis conformément aux règles et modalités d'établissement des comptes réglementaires.

III. Observations formulées

Sans remettre en cause les conclusions exprimées ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants qui ne constituent pas une anomalie significative :

- Les fiches de restitution réglementaire 1 V et S, 4 V et S et 5 V et S produites par Orange Caraïbe ne sont pas conformes au niveau de détail demandé par la décision n°2010-0200.

-
- Suite à un changement technologique, les SMS d'information relatifs à l'usage de la messagerie vocale ne peuvent plus être catégorisés dans la rubrique « autres SMS » présente dans les fiches 3, 4 et 5S. Ces SMS gratuits d'information empruntent en effet le circuit interpersonnel sans qu'il soit possible de les identifier. Lors de la validation des comptes réglementaires 2012, l'impact de l'intégration de ces SMS interpersonnels parmi les autres SMS n'a pu être déterminé
 - La fiche Patrimoine ne présente pas l'ensemble des éléments défini dans l'Annexe G de la décision n°2010-0200. Les colonnes « taux de progrès technique », « durée de vie » et « montant de l'investissement de l'année » ne sont pas renseignées dans la restitution « Patrimoine brut par âge de mise en service ».
 - La modélisation de cas d'appel voix, SMS et portabilité définie dans la décision n°2010-0200 de l'ARCEP n'est pas intégralement reprise dans la modélisation qui nous a été communiquée par Orange Caraïbe (divergence avec les annexes A5, A6 et A7).
 - La qualité de l'environnement de contrôle nous a conduits à relever les faiblesses méthodologiques suivantes lors de la conception du modèle :
 - dans le cadre de la démarche d'amélioration engagée au cours de l'année 2012 pour fiabiliser le suivi et la traçabilité des modifications du modèle, la complétude et la qualité de la documentation des modifications du modèle doivent être poursuivies pour permettre une amélioration des contrôles de supervision.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 septembre 2013

PricewaterhouseCoopers Audit


Bernard Gainnier
Associé